

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{re}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
néralé (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — — matin, Express-Poste.
10 — 28 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les dépêches officielles de l'Inde publiées par le cabinet britannique, ne modifient en aucune façon la situation déplorable dans laquelle se trouvent en ce moment les provinces du Bengale. Le général Havelock, représenté, il est vrai, comme victorieux de 4,000 rebelles qui avaient réoccupé Bithoor, n'en est pas moins réduit à 900 hommes environ pour faire face à de nouvelles attaques. Quant à la garnison de Delhi, les mêmes dépêches ayent qu'elle continue à résister. Seulement, elles ajoutent que le général Nicholson a dû attaquer la place, dans la journée du 20 août, à la tête de onze mille hommes.

Le *Morning-Post*, dans sa 3^{me} édition, affirme, nous ne savons encore d'après qu'elle autorité, que le général Wilson enveloppait Delhi au départ du courrier, et que la batterie de la porte de Cachemire était prise. Cette feuille ajoute que le général Neill a battu l'armée des rebelles près de Cawnpore et que le général Havelock était arrivé à Lucknow; mais ces diverses assertions paraissent, pour le moins prématurées.

En ce qui concerne particulièrement le général Havelock, l'erreur du *Morning-Post* est évidente. Nous trouvons en effet, dans les communications reçues par le *Times*, la preuve qu'il n'a pu reprendre l'offensive. Après s'être avancé à mi-chemin vers Lucknow, et avoir battu les insurgés deux à trois fois dans la province d'Oude, le général Havelock fut forcé, par suite du petit nombre de ses troupes qu'avaient diminuées la fatigue, la maladie et de continuel combats, de se retirer à Mangutwor, à six milles du Gange, et enfin le 13 août, de repasser le fleuve avec toute sa troupe et d'aller à Cawnpore où il est actuellement, Bithoor ayant été pendant ce temps réoccupé par les rebelles arrivés de Sangor et autres points, au nombre d'environ 4,000 hommes avec cinq canons. Le général Havelock l'attaqua le 16, emporta la position et prit deux canons, mais son armée, réduite à 900 hommes excédés de fatigues, ne peut plus agir. Le général lui-même a déclaré, dit-on, qu'avancer sur Lucknow

avant d'avoir reçu des renforts, ce serait vouloir être détruit.

Delhi, quoiqu'en dise le *Morning-Post*, est encore au pouvoir des insurgés. Il paraît qu'il y a eu des engagements fort vifs, le 30 juillet. Le 1^{er} et le 2 du mois d'août, l'ennemi fut repoussé comme à l'ordinaire, lorsque, renforcé par des troupes venues de Neeumeh, il tenta d'emporter la position des Anglais. Il a perdu, dit-on, plus de 3,000 hommes, y compris 900 de l'armée.

Le 6 août, une bombe a fait sauter la fabrique de poudre dans la ville et l'on croit qu'environ 500 ouvriers ont péri et qu'il a été détruit une quantité considérable de soufre et de salpêtre; mais ces avantages partiels ne permettent pas de penser que Delhi ait pu être entièrement investie, même après l'arrivée des troupes amenées par le général Nicholson. L'étendue des fortifications de Delhi exigerait pour l'opération, plus du double de l'effectif total de la petite armée du général, et il est évident qu'il a dû concentrer ses colonnes au lieu de les disséminer, afin de préparer l'assaut que fait pressentir la dépêche officielle transmise aux généraux par le gouvernement anglais.

On a reçu des nouvelles d'Agra jusqu'au 11 courant. Tout était bien dans le fort et il y avait force provisions. La garnison se compose du 3^e régiment européen et d'une batterie l'un et l'autre très-faibles. Toute la population chrétienne est dans le fort. On a toutefois le plus grand besoin qu'il vienne du secours.

Malheureusement il est acquis aujourd'hui que la population dans les campagnes commence à s'insurger à son tour, dans les environs de Calcutta, et se livre à des actes de barbarie digne des cipayes contre les marchands ou planteurs anglais qu'elle peut rencontrer. Les produits de l'intérieur du pays ne parviennent plus à Calcutta et les tissus anglais ne trouvent plus d'acquéreurs. L'argent disparaît à son tour et le papier de la Compagnie des Indes perd de son crédit chaque jour. La crise commerciale et monétaire devra nécessairement prendre d'ici à peu de temps les proportions regrettables de la crise politique et militaire. — Havas.

L'entrevue des empereurs d'Autriche et de Russie, à Weimar, ainsi que les détails fournis, par les feuilles anglaises sur les derniers événements de l'Inde, se partagent aujourd'hui l'attention; mais il est un autre fait qui sollicite aussi l'intérêt des hommes politiques. Nous voulons parler de la démission éventuelle de M. le comte Buol qu'on dit fort discutée à Vienne. Ainsi qu'on nous l'écrit aujourd'hui de cette capitale, la retraite du comte Buol ne serait pas motivée seulement sur la santé délabrée de ce ministre, mais se rattacherait à des causes d'un ordre bien supérieur.

On reconnaît, dit-on, à la cour de l'empereur François-Joseph, que la politique préconisée et poursuivie par le premier ministre, dès le début de la guerre d'Orient et surtout depuis la paix de Paris, n'a pas produit les fruits que la nation autrichienne se croyait en droit d'en espérer. Les oscillations éprouvées à Vienne par suite du mouvement politique en Europe, ont détruit bien des illusions, et l'on paraît comprendre, un peu tardivement peut-être, qu'il est devenu complètement impossible de persévérer dans la même voie. C'est pour redresser les erreurs persévérantes dans lesquelles la politique extérieure de l'Autriche est tombée, que l'empereur François-Joseph a dû négocier l'entrevue de Weimar, et ce serait le jeune empereur lui-même qui en aurait pris l'initiative d'après les conseils de sa mère l'archiduchesse Sophie.

Ces circonstances que nous croyons exactes menacent réellement l'héritier trop absolu du prince de Schwartzemberg, et il ne serait pas impossible qu'il en surgît de sérieuses modifications dans le cabinet de l'Autriche. M. le comte Buol a dû quitter Vienne en même temps que son empereur, pour se rendre aux eaux de Carlsbad, où il compte rester jusqu'à la fin d'octobre. Pendant son absence, les affaires de son département seront gérées par M. de Werther qui possède la confiance particulière de François-Joseph. Cet intérim est-il le prélude d'un remplacement? un prochain avenir ne manquera pas de nous l'apprendre.

FEUILLETON

MADEMOISELLE DE CARDONNE.

(Suite.)

Le comte tendit ses bras suppliants vers Martial, et lui dit avec émotion :

— Parlez, mon ami, parlez; ce que vous savez me consolera peut-être. — Parler, c'est facile à commander, Monsieur l'amiral, mais... Au fait, je peux bien vous dire ça tout de même. J'arrive de St-Marc, le capitaine, votre futur gendre, se porte comme le Pont-Neuf, je n'ai pas entendu parler de mademoiselle votre fille, preuve qu'il ne lui est rien arrivé de fâcheux et qu'on la tient, au contraire, dans du coton. Quant à la Juliette, c'est un beau brin de fille, brave comme un soldat de Sambre-et-Meuse, dévouée au capitaine Meynard, dévouée à votre famille, et qui donnera, l'un de ces jours, au citoyen Dessalines, un gage de son affection... Suffit, je m'entends... Si ce n'est pas clair pour vous, pour moi c'est limpide, et à minuit je vous en dirai plus long. En attendant, soyez sans crainte sur M^{re} Nancy, la Juliette est une fière mouche, elle y voit de loin, et ce qu'elle fait n'est pas à refaire, je vous en réponds. — Merci! s'écria le comte; mon ami, vous me rendez la vie... Figure-toi, Smarth, que ce que me dit là ce brave garçon se trouve confirmé de point en point par une lettre de ma fille. —

Comment! elle vous a écrit? — Oui, elle me recommande de ne pas m'inquiéter, de ne pas bouger, d'attendre les événements avec confiance. — Pourquoi donc vous tourmenter! — Je craignais que cette lettre n'eût été dictée de vive force. — Ah bien, vous ne connaissez pas votre fille; elle se laisserait piler dans un mortier plutôt que de commettre le semblant d'une lâcheté. Amiral, voilà une affaire entendue... Dites-moi maintenant où est Médi; non pas que je veuille régler aujourd'hui mon compte avec elle, mais parce qu'il est, je crois, prudent de la mettre sous clef, cette bonne femme. — Comment! tu ne sais pas? — Je ne sais rien; voilà deux jours que je vis dans les bois comme un marron, comme un agouti.

L'amiral raconta ce qui s'était passé aux Tamarins une heure après que Smarth en eut été chassé; et lorsqu'il s'accusa d'avoir lui-même délivré la Rémédios, Martial se découvrit avec un sang-froid comique, et, saluant l'amiral avec brusquerie :

— Vous avez fait un joli coup! dit-il... Sac à papier! la belle besogne... Allons, c'te matinée-là coûtera quatre ou cinq mille hommes à la France, voilà tout... Il est vrai qu'elle est riche et peut payer... Tout de même c'est cher pour une sorcière. — Expliquez-vous? — Ah bien oui, m'expliquer!... à quoi ça servirait-il? Cherchez-là maintenant, la Rémédios du diable... Je parie qu'elle a déjà sonné de la trompette et battu de la

grosse caisse sur toute la côte... Allons, j'en dis trop, faut me taire.

Le comte regarda Smarth avec surprise; ce discours tronqué n'était pour lui qu'un énigme.

— Enfin, le mal est fait, reprit Smarth, c'est à nous de manœuvrer; laissons la Rémédios au diable qui la pousse. Amiral, il faut sortir d'ici, il faut venir avec nous; car j'ai idée que cette nuit il y aura du nouveau aux Tamarins: cette nuit ou demain, n'importe, il est temps de déménager. — Nancy ne veut pas que je bouge, je ne bougerai pas. — J'en sais peut-être plus long que mam'zelle Nancy, mon cher maître... D'ailleurs, c'est pour vous rapprocher d'elle que je vous emmène. Voilà l'histoire: demain au point du jour, la flotte française, qui louvoie à quinze ou vingt lieues du côté du Cap, se montrera devant Saint-Marc; il est possible, j'espère même, que Dessalines livrera le port et la ville, mais il faut parer à tout événement, et si Dessalines tenait bon, par hasard, il ferait massacrer tous les blancs, selon le plan et les instructions de Toussaint... Moi, j'ai réuni une centaine de bons lurons, et je me charge de tenir la campagne avec eux, je me charge de favoriser le débarquement des Français. Soyez donc des nôtres. — Mais, mon enfant, je suis un triste soldat; je puis à peine mettre un pied devant l'autre. — Nous vous porterons dans votre hamac quand vous serez fatigué; je suis sûr d'ailleurs qu'au premier coup de fusil vous retourneriez

Après l'entrevue de Weimar, on considère comme probable, en effet, l'inauguration d'une nouvelle politique générale en Europe, tendant surtout à faire renaître dans les cabinets les idées de tolérance et de civilisation. Ainsi, les journaux russes déjà invités à montrer plus de déférence pour l'Autriche, ont reçu un avis semblable à l'égard du gouvernement anglais. Ce n'est pas encore une réconciliation mais un acheminement vers quelque chose de semblable. On fera mieux avec le temps.

Le *Times*, qui, selon son habitude, pressent le premier cette éventualité, s'attache dès à présent à fixer les termes de la transaction finale. La note du *Times* nous paraît trop remarquable pour que nous ne la reproduisions pas ici :

« Le mot d'ordre donné à la presse russe, dit-il, a été de se concilier l'Angleterre et de lui faire des avances. Les journalistes russes, moins adroits que les diplomates de Russie, ont laissé apercevoir ce revirement politique. Si la Russie croit que l'Angleterre, pour répondre à ces avances, laissera limiter son action sur le monde, elle se trompe. Que les autres Etats soient libres et nous aussi. L'Angleterre a conquis et elle reconquerra l'Asie par elle-même. Toute parole marquant le dessein même éloigné, de contrôler son indépendance, peut et doit être réputée non avenue : Toutefois, nous acceptons cette velleité de conciliation de la part de la Russie, comme le commencement d'une nouvelle phase dans l'histoire de l'Europe. Lorsque l'Inde sera une deuxième fois soumise et le monde en paix, une période de prospérité pourra surgir et l'empire du Czar en pourra profiter pour mettre en pratique les principes émis par ses organes. »

La partie belliqueuse des déclarations du *Times*, provient de ce que certains organes de la presse de Saint-Petersbourg ont prétendu récemment que l'Angleterre ne pourra rétablir son pouvoir dans l'Inde et faire une paix utile avec la Chine sans avoir recours à l'intermédiaire de la Russie, mais les paroles un peu aigres dont le *Times* s'est servi, pour répondre à ces prétentions, ne doivent pas faire méconnaître la valeur des autres indications que la feuille anglaise renferme. Si la Russie veut se rapprocher, le principal organe de la publicité, en Angleterre, est tout disposé à faire de même, et en cela il ne fait que traduire l'opinion exacte de son propre pays. De telles données sont déjà grosses d'espérances.

On se demandait naguère quels seraient les fruits des conférences de Stuttgart : voilà que les mouvements d'opinion à Vienne, à St-Petersbourg et à Londres s'empressent de nous répondre. — Havas.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Une dépêche de Stuttgart, reçue par le *Nord*, porte que MM. le comte de Walewski, de Reyneval et de Ferrière, ont reçu le grand cordon du premier ordre de Wurtemberg.

La même dépêche dit que, dans son voyage à Weimar, l'empereur d'Autriche sera accompagné seulement du comte de Grunne.

Suivant une correspondance adressée également de Stuttgart au même journal, c'est pour déférer aux désirs manifestés par l'empereur François-Joseph que le monarque russe a consenti au rendez-vous de Weimar.

Telle n'est pas, cependant, l'opinion du correspondant de Francfort de la *Gazette d'Augsbourg*, qui écrit à ce journal à la date du 27 :

« L'invitation à l'entrevue émane de l'empereur Alexandre, et elle date déjà de six semaines. Il ne s'agissait depuis que de s'entendre sur le choix de la localité. Le monarque russe avait d'abord proposé Varsovie; ce n'est qu'en dernier lieu qu'on s'est décidé en faveur de Weimar.

» Il n'est pas probable que le roi de Prusse se rende à Weimar. »

Mais la *Gazette d'Augsbourg* est d'accord avec le *Nord*, en ce qui touche le personnel qui doit accompagner François-Joseph à Weimar, car voici ce qu'on lui écrit de Vienne :

« Il paraît certain que la suite qui accompagnera l'empereur dans son voyage à Weimar, sera purement militaire, et qu'aucun ministre n'y sera présent. Au reste, tout porte à croire qu'aucun sujet politique ne sera discuté au moment de cette rencontre, et qu'il s'agit tout simplement du rétablissement de la bonne entente interrompue depuis un certain temps entre les deux souverains qui ont sincèrement déploré cet état de choses. »

La pensée que l'entrevue de Weimar n'aura aucune importance politique, se trouve exprimée, un peu vivement peut-être, mais avec un grand accent de conviction, par les journaux de Turin. L'un d'eux, *l'Espero*, qui le premier a annoncé la rencontre des empereurs d'Autriche et de Russie, s'exprime ainsi :

« François-Joseph se rend très-obscurément à Weimar par où l'empereur de Russie doit passer pour retourner dans ses Etats, et il sollicite de lui un moment d'entretien, un bonjour. Mais peut-on supposer qu'il soit question, entre ces deux souverains, d'affaires européennes, après les arrangements de Stuttgart? Peut-on croire même qu'Alexandre donne communication à François-Joseph des questions qui ont été traitées? Peut-on surtout penser que le czar de Russie et son gouvernement, à coup sûr, plus habile que le gouvernement autrichien, aient oublié, pour cette démarche de l'Autriche, tous les torts, toute la mauvaise foi, toutes les infidélités qu'ils lui reprochent, et avec raison? Ce serait folie que de le penser.

» Concluons en disant que l'ouverture de Weimar n'a qu'une importance très-secondaire, et que l'empereur d'Autriche, par cette entrevue, peut-être non suffisamment calculée, se met même volontairement dans une position dépendante, en prenant la place d'une puissance du second ordre. Certes, la diplomatie autrichienne n'a pas donné, en cette occasion, la preuve d'une grande habileté politique, car il aurait valu bien mieux pour l'empereur François-Joseph rester dans l'isolement où il se trouve depuis quelque temps, que d'avoir l'entrevue de Weimar, accompagnée de tous ces commentaires, et qui, d'ailleurs, ne modifie aucunement l'isolement parfait de l'Autriche. »

L'Espero termine par une comparaison entre l'entrevue de Stuttgart, telle qu'elle a été, et celle de Weimar, telle qu'elle paraît devoir être : l'une a donné à l'Empereur des Français l'occasion de faire en Allemagne une excursion quasi triomphale; l'autre ne sera, de la part de François-Joseph, qu'une simple visite à la cour d'un roi allié; dans

la première, de grands intérêts ont dû être discutés; dans la seconde, c'est un simple rapprochement de personnes. — ERNEST DRÉOLLE.

On écrit de Vienne, 27 septembre, à la correspondance Havas :

« Le baron de Hubner est arrivé à Vienne, et, ce matin même, une première entrevue a eu lieu entre lui, le comte Appony, notre envoyé à Londres, et le comte Buol, notre ministre des affaires étrangères. Tout le monde comprend, ici, que la présence de ces deux diplomates indique qu'à la suite des dernières élections la question des principautés danubiennes est entrée dans une nouvelle phase. Tout ce qu'on pourrait vous dire, au sujet des préoccupations incessantes que cette grave affaire cause à notre gouvernement, resterait certainement au-dessous de la réalité. L'Autriche se trouve aujourd'hui dans une de ces positions difficiles qui rappellent les complications de 1848; son isolement est complet. Sans doute le gouvernement n'a jamais pu prévoir que le traité du 15 décembre produirait des fruits si amers. Tous les sacrifices faits en vue de conserver le *statu quo* dans les Principautés, peuvent être considérés comme illusoire et n'ayant, en définitive, servi qu'à détruire la haute prépondérance que nous nous flattions d'exercer pour toujours dans les pays traversés par le Danube.

» Personne ne peut se dissimuler maintenant, à Vienne, que l'attitude de l'Angleterre est devenue d'incertaine et problématique qu'elle paraissait être, décidément favorable à l'union, dans l'affaire des provinces moldo-valaques; ainsi semblent à la veille de se réaliser les projets unionistes médités et poursuivis par le gouvernement français avec tant de persévérance. Il en résulte qu'à l'exception de la Porte-Ottomane, ébranlée elle-même par les derniers événements de Constantinople, aucune puissance ne témoigne de sympathies à notre politique, et cependant nous étions habitués à nous considérer comme les arbitres de l'Europe!... Toutes ces considérations sont sans doute mûrement pesées dans les conférences qui ont lieu entre le comte Buol et nos envoyés auprès des trois principales cours de l'Europe. »

Voici, d'après la *Gazette de l'Empire allemand*, le résumé d'un programme que le parti unioniste en Moldavie aurait fait distribuer aux électeurs, quelques jours avant l'ouverture du dernier scrutin.

On verra que nous avons raison, en affirmant encore, il y a deux jours, que le doute ne pouvait exister quant à la signification que donne la population moldave au mot « union. »

« 1° Union des Principautés en un seul Etat en respectant les droits de la Sublime-Porte, d'après l'esprit et la lettre des capitulations; 2° neutralité du territoire des Principautés; 3° respect des droits des Principautés et surtout de leur autonomie, dans l'esprit et la lettre des mêmes traités; 4° hérédité du chef de l'Etat, l'hospodarat ayant fait son temps; adoption d'une forme de gouvernement européenne; 5° assemblée générale unique représentant les intérêts de la nation unie et à laquelle sera confié le pouvoir législatif; 6° soumission des étrangers qui habitent les Principautés aux lois du pays; 7° reconnaissance du droit des Principautés de nouer des

vos jambes et vos forces; songez qu'il s'agit du salut de votre fille, qu'il s'agit de donner un coup d'épaule aux camarades de la flotte. — Partons donc. — A la bonne heure... Laissez-moi seulement dire deux mots à l'atelier que je vois rassemblé, et je suis à vous.

Smarth s'avança sur le perron et leva la main. Aussitôt, tous les nègres des Tamarins, qui semblaient attendre ce signe, se rangèrent sur une ligne et firent silence.

C'était l'usage aux colonnies françaises, de réunir, à la nuit tombante, tous les nègres, sur chaque habitation, devant la maison du maître, pour réciter en commun la prière du soir. Les travailleurs portaient tous un paquet d'herbe de Guinée pour les bestiaux, chacun plaçait son paquet devant lui, et le commandeur ou chef d'atelier disait à haute voix la prière. Ce pieux devoir accompli, les nègres rentraient dans leurs cases, où le service du maître n'exigeait plus rien d'eux. La soirée comme la nuit leur appartenait, ainsi que deux jours de la semaine, le samedi et le dimanche...

Le laboureur, l'ouvrier, l'artisan, en Europe, ont-ils, si riches de liberté qu'ils soient, ce repos et ces loisirs?

— Enfants, dit Smarth, veillez sur cette habitation que des malfaiteurs menacent, empêchez le pillage, empêchez l'incendie, et si vous êtes chassés de vos cases par le feu, venez tous à la ravine aux Couleuvres, le vieux Smarth y sera. Maintenant à genoux et prions Dieu.

Le brave contre-maître prononça d'une voix ferme la prière accoutumée, puis il fit le signe de la croix et congédia l'atelier, qui semblait être de moitié dans son secret.

Il faisait nuit depuis deux heures déjà, lorsque le comte de Cardonne, appuyé aux bras de Smarth et de Martial, sortit secrètement par l'une des portes du grand jardin et gagna, à pas lents, la lisière d'un bois où ils disparurent tous les trois.

— Quelle heure est-il? demanda Martial au matelot en entrant dans la ravine où Smarth avait laissé son monde.

— Mon garçon, repartit le marin en regardant les étoiles, tu peux être sûr qu'il est minuit. — Vive le petit caporal! s'écria Martial, et feu des deux mains; maintenant je suis votre homme, et nous allons rire. . . .

Dans ce même moment, cinquante cavaliers de la garde de Dessalines mettaient pied à terre sur l'habitation des Tamarins, et, comme le chef se disposait à forcer la grande porte de la maison, la Rémédios parut à une fenêtre, une torche de résine à la main, et cria :

— Parti!... ne cherchez plus... faites comme moi.

L'horrible femme mit le feu aux rideaux de la fenêtre, et les soldats se ruèrent sur cette belle maison qu'ils dévalisèrent et incendièrent, arrachant aux flammes tout ce qui tentait leur cupidité.

Les nègres de l'atelier, tenus en respect par ces impi-

toyables brigands, se dispersèrent dans toutes les directions pour se retrouver le lendemain, au rendez-vous que Smarth leur avait donné.

XXIII.

La ravine aux Couleuvres venait d'être envahie par les soldats de Dessalines. Les prisonniers confiés à la garde du colonel Jacob étaient entassés pêle-mêle sur un lit de broussailles, au centre de la ravine, et dans cette même clairière où nous avons vu la Rémédios, au début de cette histoire, faire ses lugubres évocations. Les cavaliers qui avaient mis le feu à l'habitation des Tamarins, obéissant aux ordres du gouverneur de Saint-Marc, s'étaient rendus à la ravine, avaient attaché leurs chevaux à des arbres, et se montraient, les uns aux autres, les objets qu'ils avaient su voler chez le comte de Cardonne. La troupe du colonel Jacob, forte d'environ trois cents hommes, s'était débandée sans prendre aucune précaution militaire, car le pays n'était pas menacé, car nulle surprise n'était à prévoir. Tous ces soldats, imitant d'ailleurs leurs officiers, étaient donc couchés dans les hautes herbes, vidant leurs gourdes pleines de tabac, jouant aux cartes et insultant, par de grossières apostrophes, les malheureux dont ils s'approprièrent à devenir les bourreaux.

Assise sur la roche aigüe, comme un oiseau sinistre sur la brèche d'une muraille, la Rémédios contemplait

relations commerciales d'après leur propre intérêt; 8° garantie collective de tous ces droits par les puissances signataires du traité de Paris dans leur ensemble. »

Ce programme, qui se terminait, d'après la *Gazette de l'Empire allemand*, par les mots : « Vive la Roumanie unie et autonome ! » était signé par les deux grands logothètes, Etienne Katargin et George Sturdza. (Constitutionnel.)

S. A. R. le prince de Prusse s'était rendu, comme nous l'avons déjà dit, au passage de l'Empereur à Bade, pour remettre à Sa Majesté une lettre autographe du roi son frère. Ce souverain, en outre, a eu la courtoise attention d'envoyer de nouveau le prince de Prusse pour saluer l'Empereur à son retour, et accompagner Sa Majesté dans la portion des Etats prussiens qu'elle vient de traverser. Le prince, en effet, n'a pris congé de l'Empereur qu'à Forbach. (Idem.)

Le *Moniteur* contient la dépêche suivante :

Metz, le 30 septembre 1857.

L'Empereur a dîné hier à la préfecture et s'est ensuite rendu au théâtre au milieu des acclamations de la foule; la ville entière, édifices publics et maisons particulières, était splendidement pavoisée et illuminée.

Ce matin, à neuf heures, Sa Majesté s'est rendue au polygone avec S. A. R. le prince Henry des Pays-Bas, frère du roi de Hollande, pour y passer la revue des troupes de la division. Sa Majesté a été accueillie par les troupes de toutes armes aux cris unanimes de *Vive l'Empereur!* répétés par la population qui se pressait dans les rues et autour du polygone.

A midi, l'Empereur a pris congé de Son Altesse royale et du général de Wedel, et s'est mis en route pour le camp de Châlons.

A Pont-à-Mousson, à Frouard, à Commercy, à Toul, à Bar-le-Duc, à Vitry-le-Français, l'Empereur a trouvé les populations spontanément réunies pour le féliciter. Sa Majesté a été l'objet d'une véritable ovation.

En arrivant, à cinq heures, à la gare du camp, à Mourmelon, l'Empereur a été reçu par le général comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, tous les généraux de division et de brigade venus pour l'escorter jusqu'au quartier impérial.

S. A. le prince Joachim Murat a quitté l'Empereur à Metz pour se rendre à Berlin et porter une lettre de Sa Majesté au roi de Prusse.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, le 1^{er} octobre. — On mande de Constantinople, le 23 septembre, que la hausse des changes continue. Le papier-monnaie perd 20 pour cent et les bons de la liste civile 50 0/0. Il est question de nouvelles émissions.

Malgré le temps affreux qu'il fait dans le Bosphore, des centaines de navires arrivent pour charger dans la mer Noire des blés provenant de la nouvelle récolte.

Le *Journal de Constantinople* combat l'idée de rappel lancé contre lord Redcliffe par le *Times*.

D'après des lettres d'Athènes, du 24 septembre,

Nancy et son fiancé, que, par un raffinement de barbarie, elle avait placés assez loin l'un de l'autre pour qu'ils ne pussent pas se parler. Elle jouissait du morne désespoir peint sur les traits du capitaine, de la sombre méancolie de M^{lle} de Cardonne, et elle savourait avec délices les tortures morales de tous ces hommes condamnés à une douloureuse agonie par sa haine et sa vengeance.

Cependant, l'odieuse créature tressaillait par moments, et par moments son regard se troublait. Juliette seule, parmi les prisonniers, gardait une attitude résolue; elle affectait de contempler sa mère et de lui sourire avec dédain. Ce sourire railleur bravait la férocité de l'hyène et lui faisait baisser les yeux. Certes, le capitaine et Nancy n'avaient pas moins de courage que la jeune mulâtresse, mais ils souffraient l'un pour l'autre, tandis que Juliette, détachée de toute affection, pouvait défier la mort.

La Rémédios se leva tout-à-coup, et vint droit à sa fille.

— Juliette, dit-elle, tu vois ce qu'il en coûte de lutter contre moi... Tu as eu le vertige... le mauvais esprit t'a égarée... Tu as voulu me perdre pour te liguer avec les ennemis de notre race... Tu m'as humiliée, tu as failli désarmer ma colère, tu m'as livrée, tu m'a vendue!... Je te tiens maintenant en mon pouvoir, et je te pardonne... Un mot de repentir, un mot de tendresse, et tu seras libre... — Va-t'en interrompit la mulâtresse, je te hais, je te maudis. — Songe, reprit la Rémédios en risonnant, songe que tu es prisonnière de Dessalines,

l'exportation des céréales a été autorisée par le gouvernement grec, vu l'abondance des récoltes.

Trieste, 1^{er} octobre. — Les nouvelles de Constantinople, du 26 septembre, annoncent un rapprochement diplomatique prochain en Turquie.

Le prince Callimaki, notamment, quitterait l'ambassade de Vienne.

Schamyl ayant fait prisonnier le gouverneur de Khanate, une émeute a éclaté dans ce cercle.

Les Russes ont imposé aux Kazimancks rebelles une taxe de 10,000 roubles.

Berne, 1^{er} octobre. — Le Conseil fédéral a fait savoir aux commissaires réunis à Lausanne, qu'il estimait que l'état des choses n'était pas changé par la résolution du grand conseil de Vaud. Les commissaires doivent donc continuer à agir conformément aux instructions qu'ils ont reçues. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

SOIRÉE DE M. ET DE M^{me} SUDRE.

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu l'intéressante et curieuse séance que M. et M^{me} Sudre doivent donner à huit heures du soir, à la salle de la Mairie.

A part les expériences que fera M. Sudre, et qui étonnent au plus haut degré, M^{me} Sudre, premier prix du Conservatoire, chantera quatre morceaux, entre autres l'air de Galathée : *Versé encore; le Brindisi de Lucrèce Borgia*, ainsi qu'une charmante romance d'Alary qu'elle dit avec une expression des plus ravissantes.

On peut se procurer des billets chez M^{me} FISCHER, et à l'hôtel Budan.

Le secrétaire provisoire de la Société philharmonique vocale et instrumentale de la ville de Saumur, soussigné, a l'honneur d'inviter les personnes qui ont négligé, jusqu'à ce jour, de se faire inscrire, comme membres actifs ou honoraires de ladite société, à faire actuellement preuve de diligence et de bon vouloir, afin de pouvoir être convoquées à la réunion générale des sociétaires, qui doit avoir lieu du 15 au 20 octobre courant, et qui aura pour objet la nomination des administrateurs, la constitution du bureau définitif, l'élaboration d'un règlement et l'élection du chef d'orchestre et du maître des chœurs.

Saumur, 2 octobre 1857.

BROU-CUISSART.

Pour chronique locale : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

C'est dans la journée du 1^{er} octobre, que les empereurs de Russie et d'Autriche ont eu leur entrevue. Le Czar était arrivé le 30 septembre, au soir, et avait descendu avec la Czarine, au château du Belvédère. L'empereur François-Joseph n'est descendu au palais du Grand-Duc que le lendemain matin, mais presque aussitôt il est allé, revêtu d'un uniforme russe, à la résidence d'Alexandre II, pour lui faire la première visite. Les dépêches ajoutent que le Czar est allé au-devant du jeune empereur sur l'escalier, et que les deux souverains se sont cordialement embrassés. Un long entretien resté secret aurait suivi, puis LL. MM. seraient revenues ensemble au palais Grand-Ducal, laissant voir à tout le monde que la bonne entente était rétablie.

de Dessalines que tu as trahi; toute mon influence, toute ma puissance ne pourront te sauver dans quelques heures... Tu seras suppliciée comme tous ces misérables, si, connaissant mon fol amour pour toi, ingratitude, tu ne m'obliges à briser tes liens... Une caresse, ma fille, une caresse, et tes pieds légers pourront fuir dans ces halliers. — Si j'avais deux existences, je les donnerais à la fois, l'une pour te refuser cette caresse que tu implorais, l'autre pour t'attacher moi-même au gibet qui m'attend.

— Malheureuse! s'écria la Rémédios avec fureur. — Rends-moi Jérémie, rends-moi l'homme que j'aimais!... C'est ici que tu as ordonné son supplice, c'est ici que tu subiras le tien. — Insensée! ne vois-tu pas que je commande à ces soldats? — Oui, mais tu n'as, tu n'auras jamais aucune autorité sur moi... Tu m'aimes, je le sais, et ma vengeance sera de contempler ta douleur quand Dessalines fera de mon corps un cadavre... Va... porte à d'autres tes menaces, je ne te crains pas; ta clémence seule pourrait m'effrayer... je ne veux rien te devoir... Tu m'as donné la vie, donne-moi la mort... Va-t'en!

La Rémédios, frappée au cœur par cette implacable apostrophe, promena autour d'elle des regards effarés. Juliette avait détourné la tête avec dégoût, et elle en battit des mains avec triomphe lorsqu'elle vit sa mère s'éloigner en poussant un cri rauque semblable au rugissement d'une bête fauve.

(La suite au prochain numéro.)

Les feuilles allemandes ne pourront être que raffermies, par ces détails, dans leurs espérances de conciliation. Elle affirment déjà qu'on peut s'attendre prochainement à des mesures destinées à constater le caractère parfaitement pacifique de l'entrevue de Stuttgart, et qui seront probablement mises à exécution immédiatement après l'entrevue de Weimar. Il ne s'agirait de rien moins que de la suppression de l'état de paix armée dans tous les Etats du continent européen, et de l'établissement d'un état de paix ordinaire.

La Cour de Prusse triomphe surtout du succès qu'elle vient d'obtenir. Aussi se prépare-t-elle à recevoir le Czar avec de grandes démonstrations de joie.

Les feuilles anglaises continuent, pour les motifs que nous signalions hier, à se montrer fort rassurées au sujet des conférences impériales. « Nous croyons sincèrement, dit le *Morning-Chronicle*, que les conférences des empereurs préparent les voies à l'adoption franche et permanente d'un nouveau droit international européen. D'après ce code, aucune puissance européenne ne pourra désormais adopter une politique isolée d'agrandissement au préjudice de ses voisins. Le *Morning-Chronicle* adhère hautement à ce programme, « pourvu qu'il soit rempli de bonne foi. » — Havas.

ETAT CIVIL du 1^{er} au 15 septembre.

NAISSANCES. — 3, Jean-Baptiste Chignard, rue de la Visitation; — Éléonore-Eugénie Gaschet; — 4, Marie-Noémie Massé, rue d'Orléans; — Rosalie-Louise Marie, rue des Saulais; — 5, Marie-Ernestine Gauron, Grand'Rue; — 7, Louis-Alexis Ploquin, carrefour Dacier; — Marie-Ernestine Septier, place Saint-Michel; — 9, Marie-Ernest Blotin, rue du Marché-Noir; — 11, Albert-Auguste Bontemps, rue d'Orléans; — Honorée-Honorine Rabot, à la Gendarmerie; — 12, Louis Milon, au moulin de la Gueule-du-Loup; — 14, Raphaël-Auguste Guillemet, rue de la Tonnelie; — 15, Joséphine-Eugénie Richaume, à Beaulieu.

MARIAGES. — 1^{er}, Symphorien Bauron, chapelier, a épousé Clémence Bourdilleaux, chapelière, tous deux de Saumur; — Louis Hardouin, tailleur de pierres, a épousé Marie Guiffard, marchande de poissons, tous deux de Saumur; — 2, Victor Précop, coiffeur, a épousé Jacqueline Gotreau, tous deux de Saumur; — Louis-François Goislard, domestique, a épousé Victoire-Mathurine Volant, ouvrière, tous deux de Saumur; — 8, Félix Gigot, tailleur d'habits, a épousé Victorine Margerie, giletière, tous deux de Saumur; — 9, Joseph-Adolphe-Achille Denys de Bonneventure, propriétaire à La Rochelle, a épousé Emélie-Elisabeth de Bonnacarrère de Montlaur, de Saumur; — Jean-Lucien Trotin, maçon, a épousé Julie Boulanger, tous deux de Saumur; — René-Louis-Désiré Milsonneau, mercier, de Varennes-sous-Montsoreau, a épousé Estelle-Félicité-Anaïs Rochelle, bonnetière, de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Philippe-Etienne Chevallier, ancien marinier, 65 ans, quai de Limoges; — Renée Collinet, journalière, 54 ans, femme Samson, à l'Hôpital; — 3, Jeanne Boret, jardinière, 70 ans, veuve Coutard, rue Saint-Pierre; — 4, Marie-Laurentine Bourdau, 12 jours, rue d'Orléans; — François Besnard, jardinier, 51 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Adélaïde Chignard, 2 mois, à la Providence; — 5, Joseph Fouet, tonnelier, 69 ans, rue de la Visitation; — 6, Eugène Appert, 2 ans, rue de Fenet; — Arthur Cesbron, 1 mois, à la Providence; — 7, Catherine Vergondy, propriétaire, 52 ans, célibataire, rue de l'Ermitage; — 9, Rachel-Léonie Duval, 1 mois, Grand'Rue; — Louis Savarie, journalier, 60 ans, rue de Fenet; — 10, François-Louis Renard, 3 mois, montée du Fort; — 12, Henri Martineau, 4 mois, à la Providence; — François-Edouard Ragueneau, zouave, 22 ans, célibataire; — 13, Spreicher, mort-né, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 14, Goujon, mort-né, rue Saint-Pierre.

Nous recommandons à nos lectrices les magasins de nouveautés du *Petit-Saint-Thomas*, comme l'établissement le mieux assorti de la capitale en hautes nouveautés, soieries, confection, ameublements, etc. etc. (service spécial créé pour la Province). — Expédition franc de port pour toute la France jusqu'à destination.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Depuis quelque temps le Tribunal de commerce de la Seine est saisi d'une foule de procès qui ont pour cause des faits de concurrence déloyale. Ce n'est pas par la supériorité de leurs produits que certains industriels cherchent à s'attirer la clientèle de leurs confrères, c'est par l'imitation servile de leurs enseignes et étiquettes. Nous avons déjà rapporté bon nombre de ces procès, et nos colonnes ne suf-

firaient pas à les enregistrer tous. On a pu voir, cependant, que le Tribunal, gardien vigilant de la probité commerciale, s'est montré justement sévère dans la répression de cette fraude.

Deux affaires de ce genre étaient portées à l'une des dernières audiences, présidée par M. Denière. Dans la première, il s'agissait de la liqueur hygiénique ou élixir de Raspail. M. Combiere-Destre se plaignait que MM. Mallez-Laudas et Mallez-Lemaire débitaient la liqueur hygiénique en lui donnant le nom d'élixir Raspail, et dans des bouteilles absolument semblables à celles qu'il emploie lui-même, ce qui pouvait occasionner une confusion qui lui était préjudiciable. A l'appui de sa demande, M. Combiere-Destre produisit la lettre suivante, qui lui avait été adressée par M. Raspail.

« Citadelle de Doullens, 14 juillet 1852.

» A Monsieur Combiere-Destre, distillateur à Saumur,

» J'ai reçu et dégusté, Monsieur, les flacons de la liqueur que vous venez de m'adresser, j'en ai trouvé la confection aussi bonne au palais qu'à l'estomac.

» Je vous engage à n'en livrer au public que de semblables. La probité porte bonheur; on a droit d'être fier d'une fortune acquise, quand chaque piécette est tombée dans la caisse enveloppée dans une bénédiction.

» Je vous soumettrai une petite observation sur la forme des bouteilles, qui n'est pas tout-à-fait celle des bouteilles de dessert et se rapproche trop de la quadrature des flacons de pharmacie.

» La forme, comme vous le savez, semble être l'enseigne du fond, et nos gourmets ont besoin d'être soulagés par ruse et par une dissimulation qui, dans ce cas, est la vérité même.

» F.-V. RASPAIL. »

Le fait des défendeurs s'aggravait encore de cette circonstance, qu'ils étaient les dépositaires des produits de M. Combiere-Destre, et ses mandataires.

MM. Mallez-Laudas et Mallez-Lemaire répondaient à la demande que l'élixir Raspail était dans

le domaine public, que la forme des bouteilles de M. Combiere-Destre n'avait rien de spécial, et que tout le monde pouvait employer cette forme.

Le Tribunal, après avoir entendu M^e Petitjean, agréé de M. Combiere-Destre, et M^e Deleuze, agréé des défendeurs, a reconnu que l'élixir Raspail étant dans le domaine public, MM. Mallez-Laudas et Mallez-Lemaire avaient pu le fabriquer et le vendre sous ce nom; mais il leur a fait défense de le débiter dans des bouteilles et avec des étiquettes semblables à celles adoptées par M. Combiere-Destre, et les a condamnés en 200 fr. de dommages-intérêts et aux dépens. (528)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 24 septembre au 1^{er} octobre.

Quelles que soient les causes de la hausse, les circonstances au milieu desquelles elle s'est produite, et les manœuvres légitimes d'ailleurs et loyales, au moyen desquelles les capitalistes, usant de représailles, contraignent les vendeurs à se faire les instruments les plus actifs du progrès, on ne saurait convenir que le fait en lui-même ne soit du plus heureux présage. Sur ce point, la controverse se tait et l'opinion est unanime. Tout le monde, à l'exception d'un petit groupe de spéculateurs, déjà en grande partie ralliés, se félicite et s'applaudit de la hausse, désire qu'elle se consolide et se fortifie.

Nous voyons bien que cette semaine les escomptes, cette *ultima ratio*, cette grande machine de guerre des hausseurs, ont été employés sur une vaste échelle pour amener les vendeurs à merci, et les contraindre à racheter immédiatement leur découvert. Conclure de là que la hausse est factice et manque de base, comme beaucoup de gens sont enclins à le penser, nous croyons que c'est se tromper étrangement; les escomptes ne peuvent concourir à la hausse qu'autant que le marché a déjà des tendances de fermeté, car, s'il était inondé de titres flottants, et si les esprits étaient rebelles à toute pensée de confiance, les escomptes, loin d'affermir la hausse, ne feraient que précipiter la baisse.

Jusqu'ici les escompteurs ont parfaitement réussi. Il a fallu payer 3 fr. de déport pour se procurer des actions du Crédit mobilier et de l'Orléans, les deux valeurs privilégiées de cette quinzaine. La liquidation va mettre un terme à cette campagne, mais elle laissera les acheteurs encouragés, raffermissés, et permettra peut-être d'entamer les opérations du mois d'octobre dans les meilleures dis-

positions. Il est positif, d'ailleurs, qu'un grand nombre de capitalistes et de spéculateurs attendent le résultat de cette liquidation pour savoir ce qu'ils doivent penser du mouvement actuel, et jusqu'à quel point il leur est permis de s'y engager.

Jusqu'à présent elle se présente bien, et la réponse des primes a dû affermir la spéculation dans ses tendances ascensionnelles. Le cours de 68 francs paraît acquis à la rente 3 0/0. Le Crédit Mobilier s'est maintenu à 900 francs, et les chemins de fer restent dans les prix les plus hauts qui aient été cotés ce mois-ci.

L'Orléans a été, de toutes les lignes, la plus favorisée, la plus recherchée cette semaine. Il a obtenu une amélioration qui compense largement l'atteinte qu'il avait subie. Après lui, le Nord a attiré avec un empressement presque égal les demandes des capitalistes. Les affaires ont été un peu animées sur les actions de la fusion, par suite du ralentissement des recettes sur le chemin de Lyon à la Méditerranée. L'Ouest a été recherché par les capitaux de placement. Les actions nouvelles des Ardennes ont aussi été demandées à 500 francs et 505.

Le marché industriel s'associe de loin aux tendances meilleures qui se manifestent sur la rente et sur les chemins de fer. Les actions de la Compagnie marbrière du Maine se placent facilement de 45 à 50 fr. Les bateaux Sourberbielle se négocient à 100 et 105 fr. La Caisse centrale de l'Industrie à 140.

La Compagnie centrale du Gaz est toujours considérée comme l'un des meilleurs placements; elle donnera environ 8 0/0 à ses actionnaires pour l'exercice actuel.

Le Comptoir des capitaux unis (caisse du Crédit public) l'une des entreprises les plus sûres qui aient groupé autour d'elles les capitaux, distribue à ses intéressés, pour le trimestre de septembre, 5/60 pour 100, soit 22/50 0/0 pour l'exercice entier. Ce résultat n'est pas dû à des opérations aléatoires, mais aux bénéfices résultant de la plus-value considérable, acquise aux actions des mines d'or d'Avado (Piémont). — A. Dupont.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 1^{er} OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 68 20
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 91 25.

BOURSE DU 2 OCTOBRE.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 15.
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 91 20.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

A l'Amiable,

LES BIENS IMMEUBLES

Ci-après, savoir :

COMMUNE DE VARENNES.

LA FERME DES PRÉS,

Près le chemin de fer de Tours à Nantes.

Cette Ferme comprend :

1^o Bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin et frêche, compris sous les numéros 662, 663, 664 et 665 de la section K du plan cadastral de la commune de Varennes, contenant 14 ares, et joignant au levant M^{me} Dufresne et au couchant la rue des Prés.

2^o Une grande pièce de terre labourable, comprise sous les numéros 642 et 644 de la même section, contenant 2 hectares 91 ares 50 centiares, et joignant au levant la rue des Prés et les bâtimens précités, et au couchant une autre rue.

3^o Un morceau de terre labourable, nommé la Pointe, sis au même canton, contenant 38 ares 50 centiares, et joignant le chemin de fer et la pièce ci-dessus.

Ce morceau est compris sous les numéros 711 et 712 de la section précitée du plan cadastral.

4^o Une pièce de terre, aux Bois-Breton, comprise sous le numéro 65 de la section E du même plan, contenant 28 ares 15 centiares, et joignant une rue au levant.

5^o Un pré, nommé le Pré-des-Coutures;

Ce pré, compris sous les numéros, 593, 594 et 595 de la section K, contient 1 hectare 3 ares 50 centiares, et joint au nord un chemin, au midi la pièce des Barrières, ci-après désignée.

6^o Une pièce de terre labourable, aux Barrières;

Cette pièce est comprise sous le numéro 591 de la section K, contient 2 hectares 16 ares, et joint au nord le précité.

7^o Vingt-sept ares 50 centiares de terre labourable, au canton du Bois-de-Brion, porté sous le numéro 41 de la

même section, joignant au midi Haridouin, et au nord M. Bonnemère.

8^o Quatorze ares 55 centiares de terre, dans les Vigneaux, compris sous le numéro 991 de la section A du plan cadastral.

9^o Un pré, dans les prés Grolles, contenant 44 ares 60 centiares, compris sous les numéros 1018 et 1101 des mêmes plan et section, et joignant la Tourde-des-Vaches au nord.

COMMUNE DE CHOUZÉ.

10^o Dix-huit ares 59 centiares de terre labourable, à la Touche, lieu dit des Marteaux, joignant au levant Paul Roux, et au couchant M. Lacour.

11^o Quatorze ares 63 centiares de terre, affiée de rangées de vigne, au canton de Lece, lieu dit le Colombier, joignant au levant Audineau, au midi et au nord des chemins, et au couchant Tortoux.

12^o Vingt-et-un ares 96 centiares de terre, affiés de vigne, au même canton, joignant au levant Audineau, au midi et au nord des chemins, et au couchant Perrault.

13^o Et, enfin, 8 ares 25 centiares de terre, affiés de vigne, aux Prés-de-la-Ville, joignant au levant M. Moreau, au midi M. Neau, au couchant M^{me} Bouilly, et au nord une charrière.

Tous ces biens seront vendus soit en bloc, soit par parties, au gré des acquéreurs.

Ils appartiennent à M. FRAMBULT, gendre MILSONNEAU, propriétaire à Varennes.

Il sera accordé toute facilité pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. AUDUSON-FRAMBULT, conducteur des ponts-et-chaussées, chargé du service de la Loire, demeurant à Saumur, petite rue St-Pierre, soit à M^e BAUDRY, notaire à Varennes. (545)

PENSIONNAT DE NANTILLY.

On demande un PROFESSEUR pour une classe de français. (534)

A CEDER

DE SUITE,

UN MAGASIN DE TAPISSIER MARCHAND DE MEUBLES,

Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (453)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA FERME

DU PETIT-TERTRE,

Commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, près Saumur, contenant 13 hectares 45 ares 32 centiares. (532)

A VENDRE

1^o Un morceau de TERRAIN, planté en bonnes vignes rouge et blanche, contenant quatre-vingt-trois ares, situé au canton du Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Ce morceau de vigne est renfermé de trois côtés et peut faire un joli enclos.

2^o Un autre morceau de TERRE et VIGNE, contenant vingt-huit ares, au canton des Marrollais, commune de Baigneux, proche l'ancien Champs-de-Repos.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, à M^e DUTERME, notaire à Saumur, ou au sieur POITOU père, à Saint-Florent. (533)

A VENDRE

LE CLOS TEUILLY,

Contenant deux hectares trois ares, appartenant à M. DESVARANNES, Situé à Beaulieu, commune de Saumur, et dépendant de la propriété de Beaulieu.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (546)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Après décès.

Le dimanche 4 octobre 1857, à midi et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, chez feu D^{lle} Catherine VERGONDY, rentière (ancienne maison de M. Chambon), rue de l'Ermitage et place des Récollets, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, quantité de couettes et matelas, 70 draps, belles serviettes et nappes, effets, rideaux, couvertures, couvre-pieds, édredons, anciennes soieries, secrétaires, commodes en bois de roses marquetées, et autres, armoires à panneaux sculptés, fauteuils Louis XV et autres, glaces antiques, pendules et vases en marbre blanc, presse et caractères pour imprimerie, argenterie, environ 200 volumes, divers ouvrages, établis et outils de menuisier, vin rouge en bouteilles, blé froment, bouteilles vides, cuivrerie, bois et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %

Etude de M^e GABEAU, notaire à Baugé.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

Trois FERMES et trois CLOSURES en un seul tenant, situées communes de Saint-Martin-d'Arcé et Chevire, à 2 kilomètres de Baugé, entre les routes de La Flèche et du Lude, contenant environ cent trente-deux hectares.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M^e GABEAU, notaire, et, pour traiter, à M. BRY, propriétaire, aux Rosiers. (511)

Saumur, P. GODET, imprimeur.